

Image not found or type unknown



Résidence secondaire

Par **España**, le **28/09/2020** à **10:50**

Bonjour rnrnMa belle-mère est propriétaire d'un appartement en Espagne (résidence secondaire).rnrnCet été, elle a constaté une infiltration d'eau par le toit.rnrElle a contacté son assurance habitation qui l'a invité à faire intervenir d'abord l'assurance de la copropriété. Il fallait d'abord faire réparer le toit avant d'intervenir dans l'appartement.rnrMa belle-mère s'est donc rapproché du président du syndic afin d'entreprendre les démarches administratives avec l'assurance de la copropriété.rnrLe souci est que le syndic a arrêté de payer l'assurance pour les parties communes (syndic volontaire).rnrAucun compte rendu d'assemblée générale n'a été publiée et les charges de copropriété n'ont pas pour autant diminuées.rnrQuels sont les recours pour ma belle-mère ?rnrJe vous remercie pour votre retour.

Par **amajuris**, le **28/09/2020** à **15:35**

bonjour,rnrnce site est un site essentiellement de droit français, pour répondre il faudrait connaître la législation sur la copropriété en Espagne.rnrnil vous faut donc chercher un juriste connaissant le droit espagnol sur ce sujet.rnrnsalutations